

Rapport d'activité pour l'année 2013

1. Considérations générales

Au cours de l'année sous revue, deux faits marquants ont animé quelque peu la vie politique pourtant généralement si paisible de notre pays. Le 20 novembre 2013, ce fut d'abord la mise en consultation du projet de réforme globale « Prévoyance vieillesse 2020 » et le 9 février 2014, la votation de l'initiative populaire concernant l'immigration de masse.

En ce qui concerne la réforme globale de la prévoyance vieillesse, force nous est d'admettre que les conditions de confiance pour aborder cette réforme globale de façon sereine ne sont pas encore réunies. Trois exemples pour illustrer mon propos.

N'a-t-on pas pu lire dans la presse que les assureurs-vie avaient tiré 661 millions de francs de bénéfice du 2^e pilier. Depuis 2005, date à laquelle la « quote-part » a été introduite, ce ne sont pas moins de 3,6 milliards de francs qui ont ainsi été détournés par les assureurs-vie. Or, ces fonds proviennent des primes des assurés et manquent au financement des rentes. Dans sa réforme, le Conseil fédéral a tout en main pour agir et pour faire en sorte que l'argent qui revient aux assurés leur soit effectivement versé.

En outre, la plupart des assureurs perçoivent des primes de risques (invalidité et décès) surfaites, représentant souvent le double des prestations versées. Dans son projet de réforme, le Conseil fédéral ferait bien d'y mettre le holà, car la prévoyance vieillesse a été mise sur pied pour prévenir les risques liés à la vieillesse et non pas pour remplir les poches des actionnaires des compagnies d'assurance-vie.

En automne 2013, le Conseil fédéral annonçait qu'il avait décidé une hausse du taux d'intérêts minimal de 1,5 à 1,75%. Cette décision constitue une véritable gifle pour les assurés et s'apparente à une moquerie, car le taux d'intérêt minimal doit s'orienter sur l'évolution des marchés financiers et non sur la pression massive des assureurs-vie. Or, l'année dernière et cette année encore, les performances des marchés avoisinaient les 7 pour cent. Une telle décision détruit le capital de confiance que la population a placé dans cet instrument de prévoyance qui devrait être complémentaire à l'AVS.

Le Conseil fédéral ferait bien de corriger le tir dans son projet de réforme définitif. Garantir le niveau des rentes à long terme est peut-être un objectif louable, mais pas au détriment des règles élémentaires du partage. Plumer les

assurés au profit des assureurs à chaque fois que l'occasion se présente, c'est peut-être une tactique, mais elle risque de se retourner contre l'expéditeur.

Le 9 février 2014, la majorité du corps électoral a dit Oui à l'initiative de l'UDC contre l'immigration de masse. La peur de « l'invasion étrangère » a, une nouvelle fois frappé. Une majorité silencieuse a cette fois, quarante sept ans plus tard, donné raison à James Schwarzenbach. En son temps déjà, il alertait le peuple suisse contre « l'emprise étrangère ». Animé d'une peur congénitale de l'étranger, ce dernier insuffla la peur au peuple suisse et mobilisa alors le 46% d'électeurs. Pas assez toutefois pour lui donner raison, mais le 9 février le pas a été franchi. La peur de l'étranger a primé sur la raison.

On aurait pu penser qu'une autre peur, celle de perdre de l'argent en cas de victoire de l'initiative, aurait été plus décisive. Même cela n'a pas suffi !

Toujours est-il, que maintenant, la Suisse est dans de beaux draps. Il faudra bien pourtant renégocier avec l'Union européenne. La recherche, les jeunes, la place financière et économique de notre pays ont, cette fois, tout lieu d'avoir peur de la riposte européenne.

Nous, aussi les retraités, avons toutes les raisons d'avoir peur car, ne l'oublions pas, c'est grâce à l'immigration que les comptes de l'AVS sont encore positifs. Je l'ai d'ailleurs démontré dans notre dernier bulletin en m'appuyant sur les données de l'OFAS les plus récentes.

2. Bureau et comité central

Au cours de l'année 2013-2014, nous avons renoncé à réunir le bureau, car tous les thèmes d'importance ont été traités en séance de comité central. Ce dernier s'est réuni à trois reprises, les 12 septembre et 5 décembre 2013 ainsi que le 27 mars 2014. Lors de chaque séance, le comité central a été informé de l'évolution des affaires en cours au niveau de la FARES et du CSA. Il a suivi avec attention l'évolution des affaires financières de la fédération. Suite à la décision de l'assemblée des délégués 2013 de considérer les sections cantonales comme des membres collectifs et d'unifier le taux des cotisations à 50 centimes par membres, les rentrées de cotisations sont, comme il fallait s'y attendre, nettement inférieures à celles encaissées jusqu'alors. En outre, l'installation du site web aura elle aussi des répercussions négatives sur les comptes. Lors de sa séance du 27 mars 2013, le comité central a décidé de maintenir le niveau des cotisations pour cette année et l'année prochaine. Par contre un examen sérieux et des mesures s'imposeront pour les années suivantes. Le bureau et le comité central examineront la situation dès qu'ils seront en possession des comptes

2014 et feront les propositions nécessaires. L'assemblée des délégués de l'année prochaine prendra les décisions qui s'imposent.

Le 3 juin 2013, la fédération a répondu à la consultation du DFI sur l'initiative concernant la caisse maladie publique et le contre-projet indirect, conformément aux décisions de l'assemblée des délégués du 28 mai 2013. En résumé, nous soutenons l'initiative pour une caisse publique. Le contre-projet indirect contient certes des pistes intéressantes, mais ne va pas assez loin dans l'application de la LaMal. S'il s'avère que seul le contre-projet est soumis au Parlement et qu'il est accepté dans la forme présentée, il est évident que nous soutiendrons ce projet.

La Fédération neuchâteloise n'est toujours pas sur pied. Pourtant, nous n'avons pas ménagé nos efforts. Plusieurs membres du canton de Neuchâtel nous font confiance en versant régulièrement leur cotisation, mais refusent de prendre de quelconque responsabilité. Notre projet de fonder une Fédération neuchâteloise des retraités n'est donc pas enterré, mais nous devons trouver les personnes de confiance pour la mise en route d'un comité. Jean-Pierre Emery continue à faire office d'homme de liaison. Un grand merci à lui.

Le président est en train de récupérer les archives de la Fédération afin de les remettre aux Archives Sociales Suisses. Un fonds propre au nom de la FSR/SRV sera créé auprès de cet organisme, qui prendra en charge sans frais les classeurs d'archives qui se trouvent à différents endroits.

Le MCR est toujours sans président central. Nous suivons avec intérêt les efforts de cette organisation pour renouveler son comité. Malgré ces difficultés, le MCR s'est acquitté des cotisations à la Fédération.

Les présidents des Fédérations cantonales ont pu examiner en détail le projet de contrat de réalisation du site web. Des remarques pertinentes nous sont parvenues, et notamment le prix de la maintenance une fois le site réalisé. Il passe de 140 francs l'heure, que d'aucun trouvait exagéré, à 120 francs l'heure. Après que des précisions judicieuses aient été insérées dans le nouveau contrat, celui-ci a été signé par Christiane Layaz-Rochat, vice présidente et moi-même en qualité de président. La dépense totale pour la mise en ligne du site s'élève à 7400 francs payables en trois versements. Le premier de 2000 francs a été versé au début de cette année, le deuxième, de 3000 francs a été versé la semaine dernière et le solde sera versé à la mise en ligne du site.

Le 28 août 2013, Michel Studer a annoncé sa démission comme membre du comité central. La Fédération fribourgeoise a désigné pour le remplacer son nouveau président M. Jacques Morel, qui sera élu formellement sous le point 9 de l'ordre du jour.

Dans sa séance du 12 septembre 2013 le président a tenu à rendre hommage à Michel Studer pour son engagement exemplaire. Depuis que je suis à la tête de la FSR, Michel est mon compagnon de route. Il siège au comité directeur de la FARES en tant que rédacteur du bulletin et au CSA, d'abord comme suppléant et ensuite comme membre. Lors des dernières élections au CSA, il a souhaité aussi être déchargé de ces tâches, tant à la FARES qu'au CSA. Au nom de la FSR et en mon nom personnel, je tiens à le remercier pour tout ce qu'il a donné aux aînés.

Un autre nouveau membre, Frédéric Roesti, a pris ses fonctions au comité central en cours d'année. Il remplace Werner Sigrist, délégué du groupe des retraités de transfair transports publics, à qui nous adressons nos plus sincères remerciements pour son engagement. Frédéric sera lui aussi élu formellement sous point 9.

3. Commission ad hoc « Sécurité sociale »

Le comité central a mis sur pied une commission ad hoc pour examiner le projet de réforme de la prévoyance vieillesse 2020, sous la présidence de Christiane Layaz-Rochat. Faisaient partie de ce groupe : Albert Marti, Jean-Pierre Salamin, Corinna Franchi, Jeanine Kaufmann et Jean-Pierre Emery. Le comité central du 27 mars 2014 a pris connaissance du rapport de ce groupe en l'approuvant. La prise de position proprement dite a été transmise à l'OFAS le 28 mars 2014. Nous reviendrons sur le contenu de cette prise de position sous point 6 de l'ordre du jour.

4. Assemblée des délégués

Le comité central a fait la critique de l'Assemblée des délégués du 28 mai 2013 à Viège. Il en ressort que tout a fonctionné à merveille, le repas était succulent, la technique était au point. Seul bémol, les organisations n'ont pas eu le temps de lire leur rapport, l'ordre du jour étant à nouveau trop chargé. Ces rapports ont été remis aux membres présents avec le procès-verbal. Un grand merci aux organisateurs et en particulier à Jean-Pierre Salamin. Dans la discussion, il est ressorti que plusieurs membres ont pris leur repas de midi ailleurs, alors qu'ils l'avaient réservé dans l'établissement où se déroulait l'AD. Il s'agit d'une quinzaine de personnes et d'autant de repas non consommés que la caisse a dû payer. J'insiste auprès des délégués pour qu'ils respectent leur inscription afin d'éviter des frais inutiles pour la caisse centrale.

5. Activités de la FARES

5.1 Comité – Bureau - Assemblées des délégués

Durant l'année sous revue, le bureau du comité de la FARES a siégé à 5 reprises et le comité lui-même a tenu 4 séances de travail. En outre, deux assemblées des délégués, toujours très bien suivies, ont été organisées. La fraction FARES du CSA a tenu quant à elle 4 séances pour préparer les assemblées des délégués du CSA. Ce sont ainsi quinze séances auxquelles les responsables de la FARES délégués au CSA sont astreints chaque année. C'est lourd et cela réclame de chacun un grand engagement. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

5.2 Elections

Le 13 novembre 2013, l'Assemblée des délégués de la FARES a élu ou réélu ses délégués et délégués suppléants au CSA. Michel Studer, démissionnaire, était à la fois délégué et membre du comité, tandis que Christiane Layaz était déléguée suppléante et suppléante au comité. Conformément, à notre proposition, Christiane Layaz a été élue déléguée et membre du comité du CSA. Jean-Maurice Fournier devient quant à lui délégué suppléant et membre suppléant du comité. Les deux représentants de l'organisation « GenerazionePiu » du Tessin ont également été réélus : Rosemarie Porta en qualité de déléguée et Lindo Deambrosi en qualité de délégué suppléant. Toutes nos félicitations à ces quatre collègues, qui représentent dorénavant la fédération au sein du CSA pour la prochaine période administrative.

En ce qui concerne la coprésidence du CSA, un flou subsistait quant à l'interprétation des statuts. Je pensais que je ne pouvais être élu que pour une année, étant donné que je suis entré au comité en 2007 et que la période maximale est de 8 ans. J'ai demandé au comité du CSA de me confirmer cette interprétation. Après examen approfondi le comité du CSA est d'avis que, si un membre du comité est élu comme coprésident durant son mandat au comité, c'est la durée maximale de la coprésidence qui est applicable et non celle de membre du comité. J'ai donc été élu au début de 2013 et je peux exercer cette fonction durant six ans, soit jusqu'à la fin de 2018. Compte tenu de ces précisions l'AD de la FARES m'a confirmé dans ces fonctions pour la prochaine période administrative de deux ans.

5.3 Dialogue entre générations

Le comité de la FARES a décidé de soumettre un questionnaire à des jeunes âgées de 14 à 30 ans de différents horizons et de différentes formations. Le questionnaire comprenant 9 questions provocatrices pour savoir ce que les jeunes pensent de la vieillesse et s'ils sont d'avis que comme certains médias l'affirment, les aînés sont des profiteurs ou ne le sont pas. Plus de 250 questionnaires ont été remplis. Une synthèse des avis exprimés est actuellement en préparation. Le comité de la FARES du 17 septembre 2014 sera entièrement consacré à ce sujet avec la participation de groupes de jeunes et d'aînés qui aborderont les questions du dialogue entre générations.

5.4 Autres thèmes politiques traités par la FARES

Lors de l'AD de la FARES du 13 novembre 2013, un bref communiqué de presse concernant le remboursement des primes payées en trop a été publié. Il demande que le remboursement des primes de caisse-maladie payées en trop soit effectué sans délai. Ce sont surtout les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel Zurich et du Tessin qui sont concernés. Devant la pression populaire, le Conseil des Etats, qui avait d'abord décidé de ne pas entrer en matière, est finalement revenu sur sa décision. Sur propositions des cantons, c'est un montant de 800 millions qui a été retenu par les Chambres et qui sera finalement rétrocédé aux assurés l'année prochaine.

Lors de cette même assemblée des délégués de la FARES, un communiqué de presse concernant l'adaptation de l'indice des loyers dans les prestations complémentaires (PC) a été accepté. Depuis 2001, cet indice n'a pas bougé. Depuis son dernier calcul il a varié de 18,3%. Le Département de l'Intérieur a lancé, le 12 février 2014, la consultation pour le réviser. L'indice prend en compte la situation différente des loyers dans les régions. Il fait une distinction pour les grands centres, les villes et la campagne pour lesquels des maximums différents sont proposés. La solution pour les ménages comprenant plusieurs personnes est également proposée. Par contre, le projet ne prévoit pas d'augmenter les loyers maximums pour les personnes dans les homes et les EMS. Le CSA a déjà publié un communiqué de presse à ce sujet en approuvant les mesures, mais en rejetant l'exception pour les personnes dans un home. La consultation était ouverte jusqu'au 21 mai 2014.

L'initiative AVS-Plus a abouti et a réuni 116'000 signatures. Elle a été déposée le 17 décembre 2013. Elle réclame une augmentation des rentes AVS de 10%. Son coût est estimé à 3,6 milliards de francs à percevoir sur les cotisations d'employeurs et des employés par une augmentation de 0,55%. La FARES soutient cette initiative.

6. Activités du CSA

6.1 Journée d'étude

La Journée d'étude du CSA a eu lieu le 12 novembre 2013 à Bienne. Placée sous le thème « La prévoyance vieillesse sous pression ? », des représentants des assurances sociales, de la politique, de la science, de l'économie et des syndicats prirent position à cette occasion. Les quelque 150 seniors qui participèrent à cette Journée signalèrent un soutien au concept global de la réforme, mais les opinions divergent fortement sur les aspects concrets qu'elle contient. Un sondage organisé en prévision de ce congrès, auquel 190 organisations de seniors participèrent, soulève plus de questions qu'il ne donne de réponses. Le Conseil fédéral reçoit un soutien sur l'aspect du financement. Quatre personnes sur cinq veulent assurer le système de rentes par la TVA. Par contre l'idée de flexibiliser la contribution actuelle de la Confédération aux dépenses de l'AVS, de l'ordre de 19,55%, en le liant aux recettes est rejetée sans ménagement. La proposition de supprimer les rentes de veuves et d'améliorer en conséquence les rentes d'orphelins provoque également un refus net. Le communiqué de presse publié à cette occasion peut être consulté sur le site du CSA.

6.2 Projet de réforme globale du Conseil fédéral concernant la « Prévoyance vieillesse 2020 »

Le 20 novembre 2013, le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant son projet de réforme globale « Prévoyance vieillesse 2020 » : Les grandes lignes de ce projet peuvent se résumer ainsi :

- La réforme doit permettre le maintien du niveau des prestations. C'est un principe intangible qui est défendu en premier lieu dans le rapport ;
- Le premier pilier étant basé sur le système de répartition, on ne peut pas ignorer qu'il sera affecté par l'évolution démographique ;
- L'âge maximum de la retraite pour les femmes et les hommes est fixé à 65 ans. Cependant, on ne parlera plus d'âge de la retraite, qui comprend un nombre fixe, mais de l'âge de référence, qui permet une certaine flexibilité entre 62 et 70 ans;
- Le taux de conversion dans la LPP sera ramené progressivement à 6% ;
- La partie non assurée du salaire sera abaissée et redéfinie dans la LPP, ce qui améliorera finalement les rentes ;
- Les rentes de veuves seront supprimées pour les femmes qui n'ont plus d'enfants à charge, mais les rentes acquises sont maintenues. Par contre, la rente d'orphelins est améliorée;

- La contribution de la Confédération à l'AVS, qui est actuellement de 19,55% devrait être ramenée à 10%.

La consultation était ouverte jusqu'au 31 mars 2014. Tant le CSA, que la FARES et la FSR ont donné leur avis. Ces avis divergent sur bon nombre de points, mais il était important, à ce stade, que chaque organisation donne son opinion. La FSR vous fera connaître la sienne sous le point 6 de l'ordre du jour « Rapport de la commission ad hoc « Sécurité Sociale ». Sur la base des avis exprimés, un nouveau projet sera rédigé qui constituera la base du message qui sera soumis aux Chambres fédérales.

6.3 Décès de la secrétaire du CSA Lotti Wanner – Mesures urgentes

Mme Lotti Wanner, secrétaire du CSA est décédée subitement le 28 janvier 2014. Le CSA lui a rendu hommage lors de ses funérailles, le 4 février 2014, ainsi que dans les bulletins d'information du CSA et de la FARES. Ce décès a mis le comité du CSA à rudes épreuves, mais ce dernier est parvenu à assurer le remplacement en un temps record. Grâce à un contrat de mandat passé avec PS-BE, ce dernier met à disposition du CSA Mme Prisca Jost et assure aussi les remplacements si Mme Jost venait à manquer pour une longue durée. Le contrat est entré en vigueur le 1^{er} mars 2014.

6.4 Taux d'intérêt minimum dans le 2^e pilier

La commission extraparlamentaire du 2^e pilier a siégé le 3 septembre 2013. Elle a décidé de recommander au Conseil fédéral d'augmenter le taux d'intérêt minimum des caisses de pensions de 1,5 à 1.75%. C'est un signe, mais un signe insuffisant. En tant qu'acteur de cette commission, j'ai plaidé pour une augmentation à 2,25%, mais sans résultat, car la décision dans la commission d'augmenter à 1,75 ou de laisser le taux à 1,5 % n'a été prise qu'à une seule voix de majorité.

Lors de la session d'automne des Chambres fédérales, le groupe PLR a demandé une dépolitisation du taux d'intérêt minimum et du taux de conversion minimal dans le 2^e pilier. Une motion a également été déposée pour demander de mettre en place rapidement un mécanisme de frein à l'endettement dans l'AVS. Le CSA rejette ces initiatives.

6.5 Projets concernant la santé

Le 9 septembre 2013, a eu lieu à Berne la Conférence nationale de la Santé 2020. Alain Berset a pris la parole. Le DFI a publié à cette occasion un document sur les priorités du Conseil fédéral en matière de santé.

Notre groupe de travail « Santé » suit toutes les affaires concernant ce domaine. Les plus importantes ont été abordées lors de pourparlers avec la direction de l'Office fédéral de la Santé, le 20 janvier 2014.

La votation sur l'initiative populaire concernant l'introduction d'une caisse publique aura lieu le 28 septembre 2014. Tant le Conseil fédéral que le Parlement s'oppose à cette initiative. Je vous rappelle que la Fédération recommande d'accepter l'introduction de cette caisse publique. Le débat ne fait cependant que commencer.

Le 18 mai 2014, le peuple suisse a accepté l'arrêté fédéral sur les soins de base, qui vise à assurer une médecine de proximité adéquate, accessible à tous et de haute qualité. Le nouvel article constitutionnel 117a trouve ses origines dans le contre-projet direct du Parlement à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille » retirée par ses auteurs le 27 septembre 2013. Une enveloppe de 200 millions de francs devrait notamment permettre de revaloriser les prestations des médecins de famille et des pédiatres, mais également de renforcer la formation universitaire et post-grade dans ces professions. Tant le CSA que la FARES soutenaient cet arrêté fédéral.

6.6 Droit de participation des aînés – Plus sans nous, mais avec nous

Lors de la première assemblée des délégués du CSA en terre tessinoise, les délégués ont réclamé avec force une participation active des aînés dans toutes les décisions qui les concernent, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal. Le but recherché est que chaque autorité politique entende la voix des aînés.

Selon la Déclaration des droits de l'homme, chaque être humain a droit à la dignité. Cela veut dire qu'il a le droit de s'épanouir, d'être autonome, de jouir d'une certaine qualité de vie et de participer aux décisions qui le concernent. Or, les politiciens et les autorités ont tendance à prendre des décisions **pour** les aînés et non **avec** eux. Jeudi dernier, j'entendais encore le président du gouvernement fribourgeois dire que dans le cadre de la nouvelle loi sur les seniors, les autorités entendaient « chouchouter » les aînés. Ce mot « chouchouter » part d'un bon sentiment, mais démontre clairement l'état d'esprit paternaliste qui préside encore dans les décisions concernant les aînés.

Moi, je veux bien être chouchouté, mais je veux pouvoir choisir par qui et comment. Ce que je désire le plus c'est de pouvoir dire mon opinion au sujet des mesures qui seront prises à mon égard. La constitution cantonale prévoit explicitement une participation active des aînés. J'aurais aimé entendre du chef du Gouvernement l'assurance que la nouvelle loi donnera aux aînés un pouvoir de s'exprimer dans le processus des décisions futures.

Cette absence de participation a pour effet que certaines décisions ont conduit à des discriminations. Il suffit de penser aux discriminations liées à l'âge dans l'organisation politique de notre pays pour s'en convaincre. Or, celles-ci sont anticonstitutionnelles et cela a été reconnu au plus haut niveau du pouvoir judiciaire. Un autre exemple est frappant. Les retraités sont encore exclus de la plupart des Conseils de fondation des caisses de pensions, alors que plus d'un tiers du capital de ces caisses leur appartient. Et que dire du combat perpétuel qu'il faut livrer à chaque renouvellement des commissions extraparlimentaires de l'AVS, de la LPP et de l'Habitat. Dans la commission extraparlimentaire de la santé, nous n'y sommes même pas représentés et Dieu sait si nous sommes concernés.

C'est la raison pour laquelle, le CSA réclame avec insistance que partout où des décisions sont prises, qui concernent les personnes âgées, celles-ci doivent avoir leur mot à dire et le CSA n'aura de répit que lorsque ce droit leur sera reconnu partout et par tous.

Ce tour d'horizon, non exhaustif, montre à l'évidence l'importance de la participation des aînés dans les grands thèmes qui occupent et préoccupent notre société. Le financement des assurances sociales, la réforme de la prévoyance vieillesse, l'organisation des caisses-maladie, le dialogue entre les générations nous intéressent et nous interpellent. Nous ne sommes pas nés pour subir, mais pour apporter notre contribution à l'édification d'un monde plus juste, plus solidaire et plus humain. Nous ne pourrons le faire que si la société nous reconnaît un droit de participation actif à tous les niveaux. C'est le sens de notre engagement et notre véritable raison d'être.

Lully, le 28 mai 2014

Michel Pillonel